

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 23 (1986)
Heft: 810

Rubrik: Expansion

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

des rentrées insuffisantes, notamment au niveau publicitaire: les annonceurs hésitent en effet à investir dans un support qui revendique un peu trop haut son étiquette de radio de gauche.

Fin 1984, c'est la crise: Acidule doit se séparer de ses professionnels et recourir au seul bénévolat pour pouvoir continuer à émettre. Malgré cela le ton des émissions est maintenu grâce à l'enthousiasme de quelque 120 personnes. C'est ainsi que la couverture réalisée par Acidule des élections communales lausannoises a même impressionné les pontes de la RSR. Pour les cantonales, la radio a également programmé des émissions spéciales sous forme de portraits et de débats, qui ont connu un taux d'écoute tout à fait remarquable. Côté information toujours, Acidule se veut la radio qui donne la parole aux individus et aux groupes souvent ignorés des grands médias. Une large place est accordée à l'actualité locale, qu'elle soit culturelle ou politique. Acidule est la seule radio qui donne régulièrement les comptes rendus des séances du Conseil communal de Lausanne.

Les émissions d'animation sont toutes «ciblées» sur une certaine catégorie d'auditeurs. C'est ainsi qu'à côté de la musique «branchée», on peut également entendre de la musique classique, de la musique italienne et espagnole, de la chanson française, du jazz, etc. Il y a aussi des émissions de services, pour les immigrés espagnols, le troisième âge et même... les amateurs de bande dessinée.

SURVIE MENACÉE

Le retour au bénévolat intégral a permis de boucler les comptes de l'exercice 1985 en épongeant complètement les dettes. Dans ces conditions, l'obligation de changer la fréquence arrive comme un ouragan dans un ciel enfin redevenu serein. La direction d'Acidule a tenté deux démarches, auprès des PTT et auprès de Léon Schlumpf, pour obtenir

au moins un dédommagement financier. Elle s'est heurtée à une fin de non-recevoir. Tout récemment, un recours de droit administratif a été déposé sur la base d'un fait nouveau: une radio française émet actuellement à deux points de la nouvelle fréquence attribuée à Acidule. Contactés par la direction, les responsables de Radio-Services (Thonon) déclarent n'avoir reçu aucune indication quant à un prochain changement de canal. Or, pour un confort d'écoute normal, il faut compter un écart de quatre points entre deux stations. Avec Acidule à 102.8 mhz et la radio savoyarde à 103, les deux postes vont fatalement se neutraliser l'un l'autre.

Malgré les démarches récentes, intervention parlementaire comprise, l'optimisme n'est pas de mise dans les studios d'Acidule où l'on constate par ailleurs que la puissante Radio L (du groupe *24 Heures*) échappera cette fois encore au changement de fréquence. Tout laisse à penser que les PTT attribuent les fréquences en fonction de l'importance des stations. Acidule n'entre pas dans la catégorie des «grandes» radios locales, non pas en raison de son indice d'écoute (des sondages réalisés l'an dernier lui donnaient un taux d'audience de 10,3% sur Lausanne et de 6,5% sur Genève), mais parce qu'avec son émetteur de 100 watts elle se conforme strictement aux normes de l'Ordonnance fédérale sur les essais de radiodiffusion locale. De son côté, Radio L, qui a obtenu une dérogation, arrose la région avec deux émetteurs totalisant une puissance de... 1200 watts! «Acidule aurait aussi pu demander une dérogation», rétorquent les PTT.

EXPANSION

La progression des tirages de la *Neue Zürcher Zeitung* et du *Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais* se poursuit.

La NZZ a réalisé un tirage contrôlé moyen de

Quand on connaît le prix d'un émetteur de radio, on voit aisément à quel étalon se mesure la liberté d'expression.

ET LA LIBERTÉ?

La mort d'Acidule, qui émet actuellement sur le canal 95.6, soit à huit points de «La Première» dont elle se considère comme complémentaire, représenterait un pas de plus vers la disparition des médias d'opinion. La très libérale *Gazette de Lausanne* avait d'ailleurs pris, en 1985, fait et cause pour la radio de gauche lausannoise en invoquant précisément la défense de la presse d'opinion. En outre, les juges de la 2^e cour de droit public du Tribunal fédéral, appelés la semaine dernière à se prononcer sur un recours déposé par Radio 24, ont exprimé leur crainte de voir se constituer des monopoles de fait des grandes radios locales. Le président Patry a fait à cette occasion une allusion à la situation lausannoise, probablement pire que celle de Zurich ou même de Berne.

Il est bien clair que la disparition de l'alternative Acidule donnerait un monopole à la commerciale Radio L. Reste à savoir si le public y trouverait son compte et si, de position dominante en monopole on ne finira pas par faire sauter toutes les limites posées pour les essais de radios locales. **MAM**

N.B. L'Association des auditeurs d'Acidule FM (adresse utile: Place Chauderon 5, 1003 Lausanne) lance un bulletin trimestriel «Acidule News» pour l'information de ses membres. La cotisation minimum est de 20 francs par année et permet de soutenir l'existence de la radio. Ccp 10-5114-9.

141 521 exemplaires pour 1985 (+ 4007 par rapport à octobre 1984). Le tirage moyen de décembre 1985 était de 144 115 exemplaires. Quant au *Nouvelliste*, son tirage a passé de 41 958 exemplaires en novembre 1983 à 43 062 au contrôle de janvier 1986.